

WIKI n°12 : La gouvernance multinationale et les mesures prises par la communauté internationale

Dans un contexte de globalisation, la question de la gouvernance multinationale est devenue cruciale et a suscité un large débat sur son impact politique, économique et social. En effet, la gouvernance multinationale comprend les mécanismes, qui régissent les interactions entre les entreprises multinationales et les parties prenantes au niveau international. Elle implique aussi l'équilibre entre les intérêts des entreprises et ceux des Etats.

Même si les multinationales ne représentent pas un sujet du droit international, elles s'imposent pourtant comme de véritables acteurs des relations internationales et peuvent constituer des groupes de pression, qui influencent les entités étatiques dans le cas où leurs intérêts ne sont pas en harmonie avec ceux des Etats dans lesquels elles sont établies.

Ainsi, les entreprises multinationales ont le pouvoir de conclure des contrats à fort enjeu économique, leur permettant de négocier directement avec les hauts responsables politiques. Ceci pourrait entraîner une ingérence dans le choix démocratique, en maintenant un régime politique favorable à leurs intérêts si le système en place pâtit d'une fragilité aux niveaux structurel et populaire.

Il est évident que la gouvernance multinationale est un domaine complexe qui pose plusieurs défis au niveau de la gestion et de la performance économique. Pour cela, la communauté internationale a pris des mesures d'encadrement et de bonne gouvernance multinationale.

L'Organisation des Nations Unies avait constitué en 2000 "le Global Compact", espace informel de travail, avec la participation d'une cinquantaine de firmes seulement et une dizaine d'ONG, en vue de *"lutter contre les dérives de la mondialisation, en matière de droits de l'homme, de droits sociaux et d'environnement, [une] initiative qui traduit à sa façon la fin de l'espoir d'avancées juridiques importantes pour favoriser le développement des pays du Sud"*¹... en clair l'échec des nombreuses résolutions initiées par ces pays et restées lettre morte à cause de l'attitude des pays industrialisés.

En 2018, l'élaboration d'un traité multilatéral contre l'impunité des multinationales, n'avait pas abouti, les Etats Unis, l'Union européenne, le Canada et l'Australie s'y étant opposés au Conseil des droits de l'homme. Les négociations ont repris en 2021. Si le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits humains a affirmé que *"le monde assiste à un consensus croissant sur la nécessité d'une réglementation contraignante sur les entreprises et les droits humains"*, les Etats occidentaux restent dans l'attente².

¹ Rogalski, Michel. (2001). ONU, multinationales, développement et gouvernance global, in *Recherches internationales*, (vol 63, n°1), pp. 3-7. https://www.persee.fr/doc/rint_0294-3069_2001_num_63_1_2067

² Trumbo Villa, Sol et García, Julia. (2021). Les Etats reprennent les négociations historiques de l'ONU sur fond de consensus croissant sur la nécessité d'une réglementation contraignante sur les

L'Organisation de coopération et de développement économiques, pour sa part, a récemment publié ses Principes directeurs [...] à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises, après y avoir inclus "les modifications apportées en 2023 [...] par les Adhérents à la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales"³.

Il s'agit de recommandations seulement, même si elles concernent des domaines importants, tels que les droits humains, l'environnement, la lutte contre la corruption, les science, technologie et innovation,

L'Organisation de coopération et de développement économiques compte, parmi ses 38 membres, 30 Etats opposés à toute réglementation contraignante en la matière. La part démesurée de la mauvaise gouvernance des firmes multinationales dans la gouvernance globale ne semble pas prête de diminuer. Elle est au service de leur hégémonie.

L'Observatoire des multinationales constatait en 2019 : "Dans un monde où les multinationales paraissent peser plus que la plupart des Etats et où les marges de manœuvre de ces derniers semblent se réduire inexorablement, les Nations unies doivent repenser leur positionnement face aux pouvoirs économiques"⁴. La revendication aujourd'hui est ainsi résumée : "Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales"⁵.

Enfin, les Etats peuvent jouer un rôle important en ce qui concerne l'élaboration du cadre juridique des activités des entreprises multinationales et la protection les intérêts de leurs pays. A titre illustratif, la France a adopté le 23 mars 2017 une loi sur le devoir de vigilance des multinationales, qu'elle a qualifiée de "premier acte régulateur des multinationales vis-à-vis des droits humains au niveau mondial"⁶. Deux mois après, le mandat du président Macron commençait, avec une nouvelle politique. En 2020, les "effets réels de [cette] loi dans les entreprises [n'étaient] pas encore visibles"⁷.

multinationales et les droits humains. <https://www.foei.org/fr/les-etats-reprennent-les-negociations-historiques-de-lonu-sur-fond-de-consensus-croissant-sur-la-necessite-dune-reglementation-contraignante-sur-les-multinationales-et-les-droits-hum/>

³ Organisation for Economic Co-operation and Development. [0e8d35b5-fr.pdf \(oecd-ilibrary.org\)](https://www.oecd-ilibrary.org/fr/0e8d35b5-fr.pdf)

⁴ Petitjean, Olivier (2019, 07 mars). Les Nations unies face à l'emprise des multinationales. *Observatoire des multinationales*. <https://multinationales.org/fr/enquetes/impunite-made-in-europe/les-nations-unies-face-a-l-emprise-des-multinationales>

⁵ Bommier, Swann (2019). Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales. *Revue Projet*, 373(6), 14-15. <https://shs.cairn.info/revue-projet-2019-6-page-14?lang=fr>

⁶ Maurel, Chloe (2018). *Bataille à l'ONU pour un traité sanctionnant les manquements des multinationales*. *The Conversation*. <https://theconversation.com/bataille-a-lonu-pour-un-traite-sanctionnant-les-manquements-des-multinationales-98974>

⁷ Delalieux, Guillaume (2021). La loi sur le devoir de vigilance des sociétés multinationales : parcours d'une loi improbable. *Droit et société*, 106(3), 649-665. <https://shs.cairn.info/revue-droit-et-societe-2020-3-page-649?lang=fr>